

## Ah les loteries...

Par **Olivier**, le **11/12/2006** à **16:40**

Je viens de tomber là dessus en faisant ma revue de presse quotidienne :

BRUXELLES (AFP) - Trente habitants de Mouscron, dans le sud de la Belgique à l'économie sinistrée, sont passés d'une joie délirante à une terrible désillusion vendredi soir, après avoir cru avoir gagné 27 millions d'euros à l'Euromillions, ont raconté dimanche certains d'entre eux à l'AFP.

Les habitués et tenanciers d'un café de Mouscron, près de la frontière française, misaient ensemble depuis quelques semaines pour remporter la cagnotte de l'Euromillions.

Vendredi soir, ils ont bien cru que la chance leur avait souri. Ils avaient les cinq numéros et les deux étoiles nécessaires pour toucher le jackpot.

Coups de fil, cris, chansons, c'est l'euphorie. Le hasard les avait bien servis : ils avaient une chance sur 76 millions de gagner.

"En fait, nous étions d'autant plus sûrs d'avoir gagné que nous jouions la même combinaison depuis trois semaines, au lieu de confier notre sort à la machine", a expliqué à l'AFP Patrice d'Hoop, l'un des parieurs joint par téléphone au café qui leur sert de quartier général.

Mais la libraire voisine, qui participait au groupe, avait pris sans leur dire la décision de ne pas jouer les numéros sélectionnés et de laisser la machine choisir, validant ainsi une autre combinaison. Parce qu'il manquait 30 euros pour compléter la mise, a expliqué son mari.

M. D'Hoop, qui est permanent syndical de la FGTB (socialiste) dans le secteur textile sinistré de la région, ne veut pas subir ce nouveau coup du destin sans réagir et réclame un "geste de Noël" de la part de la Loterie.

Un bureau d'avocats bruxellois l'a contacté dimanche et va examiner lundi les voies de recours, a-t-il indiqué.

"Il n'y a pas eu d'autres gagnants au tirage de vendredi soir et cette somme de 27 millions d'euros devrait augmenter les gains de la semaine prochaine. Nous demandons une compensation morale, ne serait ce que d'un quarantième soit 25.000 euros pour chacun des joueurs dont les deux tiers sont chômeurs ou sans emploi pour l'instant", a souligné M. D'Hoop.

"Cette erreur humaine, nous ne savons pas si la Loterie en est responsable puisque c'est quelqu'un d'habilité à vendre ses billets qui en est malheureusement la cause", a-t-il ajouté.

"Mais, ce n'est pas uniquement une question d'argent. Il y a des gens qui sont brisés. Or ce sont eux souvent qui font vivre les loteries", a-t-il observé.

De son côté, le propriétaire du café La Fraternelle de Mouscron, Jacky Farvacque, qui a organisé ces paris collectifs avec des fidèles de son établissement, ne cache pas son amertume.

"L'euphorie a duré une petite demi-heure vendredi soir, avant que l'on apprenne que notre consigne n'avait pas été respectée. Le lendemain, il m'a fallu évacuer cela de ma tête le plus vite possible", a-t-il confié.

"Pour nous la loi des séries, c'est plutôt la série noire", a-t-il conclu.

Je trouve ça parfaitement invraisemblable que les avocats se mettent à envisager des actions en justice parce que les gens ont fait une bêtise... Je croyais que nul ne pouvait se prévaloir de sa propre turpitude...

Par **candix**, le **11/12/2006 à 17:06**

j'ai vu un reportage aux infos sur cette histoire, mais comme je l'avais pris en route je ne savais pas exactement ce qui s'était passé

je suis d'accord avec toi pour l'action  
peut être devraient ils attenter une action contre la libraire?

Par **Olivier**, le **11/12/2006 à 18:11**

bah toute façon le droit belge hein... Mais c'est clair qu'il y aurait une responsabilité civile contractuelle basée sur une perte de chance contre la libraire à mon avis... Reste à prouver le contrat !

Par **AZiz**, le **11/12/2006 à 18:47**

là ça se règle au pied de biche derrière une poubelle

Par **Camille**, le **12/12/2006 à 10:41**

Bonjour,

[quote="Olivier":3pumci56]bah toute façon le droit belge hein... Mais c'est clair qu'il y aurait une responsabilité civile contractuelle basée sur une perte de chance contre la libraire à mon avis... ! [/quote:3pumci56]

Oui, mais alors, si au contraire c'était les numéros choisis par la machine qui avaient été gagnants, la libraire aurait-elle été en droit de tout garder pour elle (sous réserves, bien sûr,

qu'elle rembourse à chacun leur contribution au pari) ? Image not found or type unknown